

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 SEPTEMBRE 2016

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE SITE DE FEDERAL MOGUL (ANCIENNEMENT ALLIED SIGNAL/BENDIX)

Le Conseil municipal débat sur le projet présenté.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide de retenir l'offre du cabinet Blanchard-Houze sis à ULLY ST GEORGES pour les honoraires correspondant à 8.4% du montant HT des travaux.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives budgétaires présentées.

AQUISITION DE PARCELLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'acheter la parcelle cadastrée AE N°28 appartenant en indivision à Mmes BORKOWSKI Françoise et PRUVOT Odile et M. LEFEVRE Jean, d'une superficie de 1670 m²au prix de 13€/m² soit 21 710€.

AGENDA ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de mise en conformité des ERP/IOP suivant le calendrier ci-dessous :

- 2016 : Stade/salle polyvalente
- 2017 : centre de loisirs/cimetière
- 2018 : mairie/APC/école maternelle/bibliothèque

Dit que le montant global des travaux budgété est estimé à 181 000 € HT,

Dit que cet agenda sera déposé en préfecture, conformément à la réglementation en vigueur.

INTERVENTION DE L'EPFLO EN VUE DE L'ACQUISITION ET DU PORTAGE FINANCIER D'UNE EMPRISE SISE RUE DE THERDONNE POUR LE COMPTE DE L'OPAC DE L'OPAC de l'OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) en vue de l'acquisition et le portage foncier au nom et pour le compte de l'OPAC de l'Oise, d'une emprise d'environ 3 275 m2, correspondant au lot n°32 d'un lotissement qui sera aménagé par un lotisseur privé sur la parcelle cadastrée ZB n°104 sise rue de Therdonne à Allonne.

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES ENTRE LES ECOLES DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION et L'AQUASPACE DE BEAUVAIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de délégation à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de la compétence transport des élèves entre l'établissement scolaire et l'Aquaspace.

ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO) : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de l'ADTO.

DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT DU FRENE ET DES ALLEES DU CIMETIERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de dénommer les voies du lotissement « le clos du frêne » : rue Roger MAGINOT et rue Jean LECERCLE.

Concernant les allées du cimetière, un groupe de travail est chargé d'étudier les différentes propositions, qui seront ensuite soumises au Conseil municipal.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

Affiché le 30 septembre 2016